

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 37 (1911)
Heft: 12

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

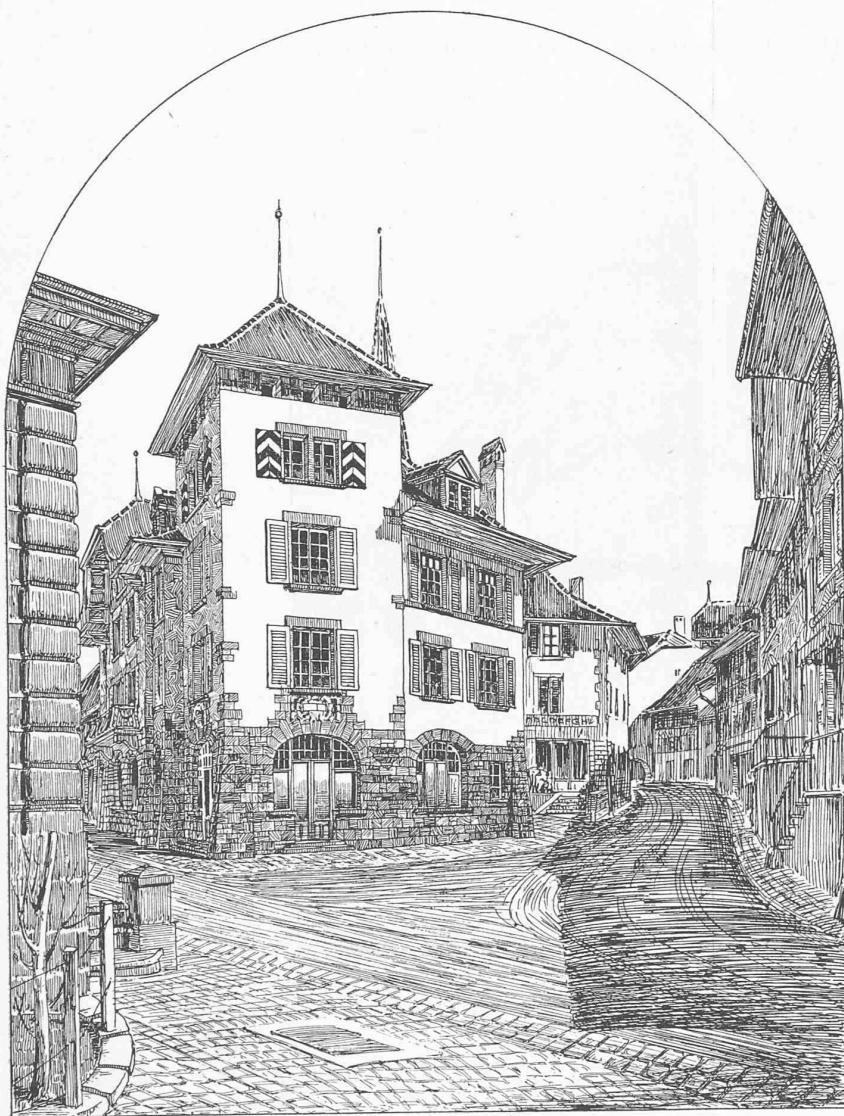
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

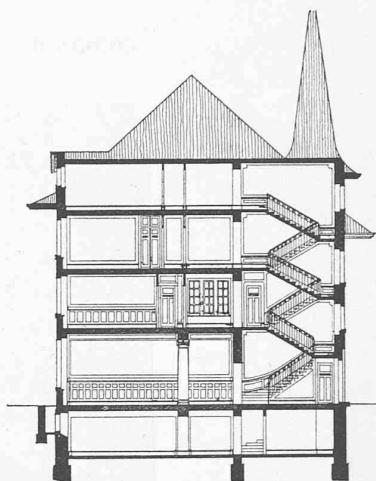
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONCOURS POUR LE BATIMENT DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES, A MORAT

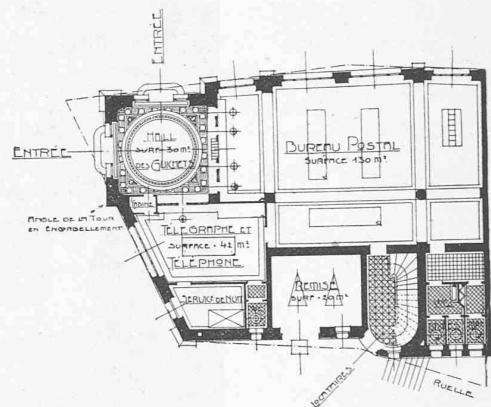


Perspective.

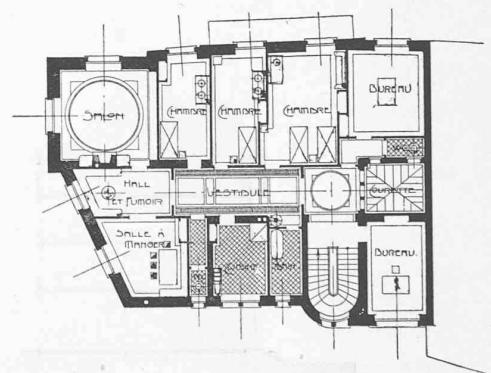
1^{er} prix : projet « Archeo », de MM. Rochat et Huguenin, architectes, à Montreux.



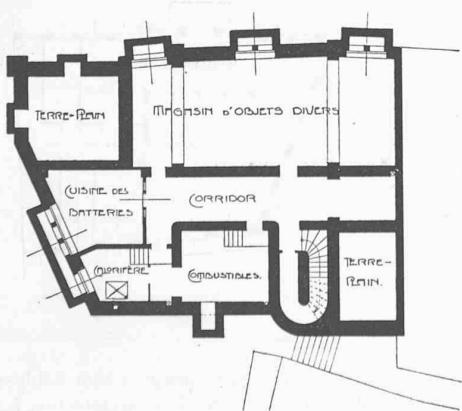
Coupe. — 1 : 400.



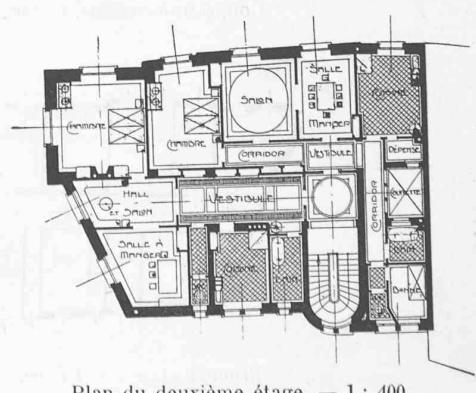
Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 400.



Plan du premier étage. — 1 : 400.



Plan du sous-sol. — 1 : 400.

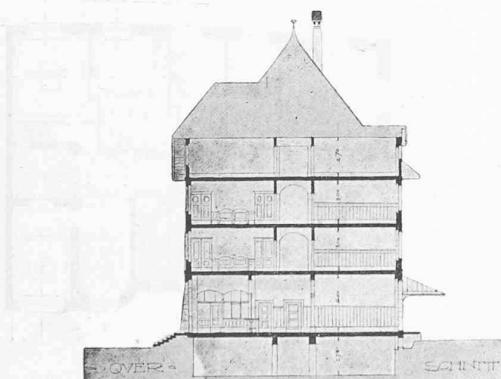


Plan du deuxième étage. — 1 : 400.

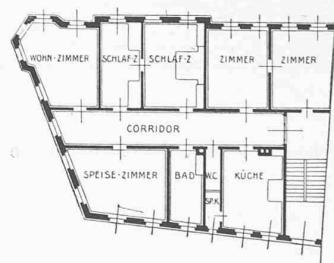
CONCOURS POUR LE BATIMENT DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES, A MORAT



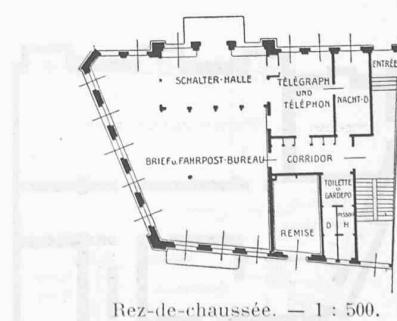
Perspective.



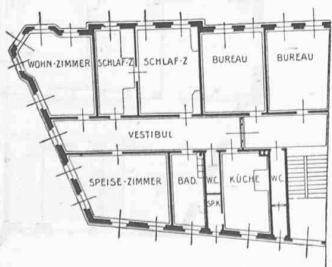
Coupe transversale. — 1 : 500.



Deuxième étage. — 1 : 500.



Rez-de-chaussée. — 1 : 500.



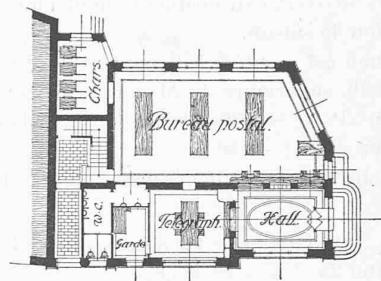
Premier étage. — 1 : 500.

2^e prix ex æquo : projet « Bim Schloss »,
de MM. E. et K. Fröhlicher, architectes, à Soleure.

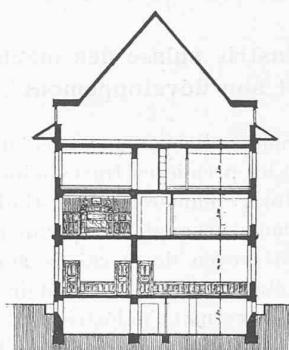
CONCOURS POUR LE BATIMENT DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES, A MORAT



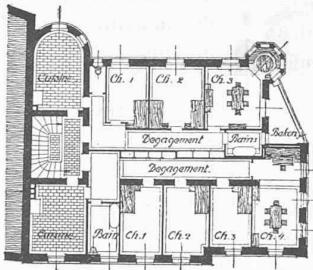
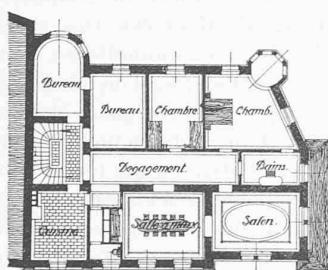
Perspective.



Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 500.



Coupe. — 1 : 500.



Plans des étages. — 1 : 500.

Versant nord :

débordements du Talent à Montherond; de la Menthue à Yvonand (la crue de cette rivière et de quelques-uns de ses affluents ont en outre provoqué de nombreux et importants glissements de terrains, avec lesquels les routes cantonales ont été entraînées); de la Mérine à Moudon; de la Cerjeau-laz à Lucens; de la Lembaz à Granges; de la Glâne (et de son satellite le Fossé-Neuf) dans la plaine inférieure de la Broye.

Les ruisseaux du *versant sud* de cette même région tels que la Mèbre et ses affluents; le Flon lausannois et la Louve; la Vuachère; la Paudèze; la Lutrive, etc., ont pris des proportions démesurées et ont inquiété pendant quelques heures les populations riveraines, entre autres à Renens-gare, à Lausanne et à Lutry. Les travaux du Flon et de la Paudèze se sont bien comportés; toutefois un glissement de terrain assez important s'est produit sous Belmont, compromettant la route de Lausanne aux Monts-de-Lavaux.

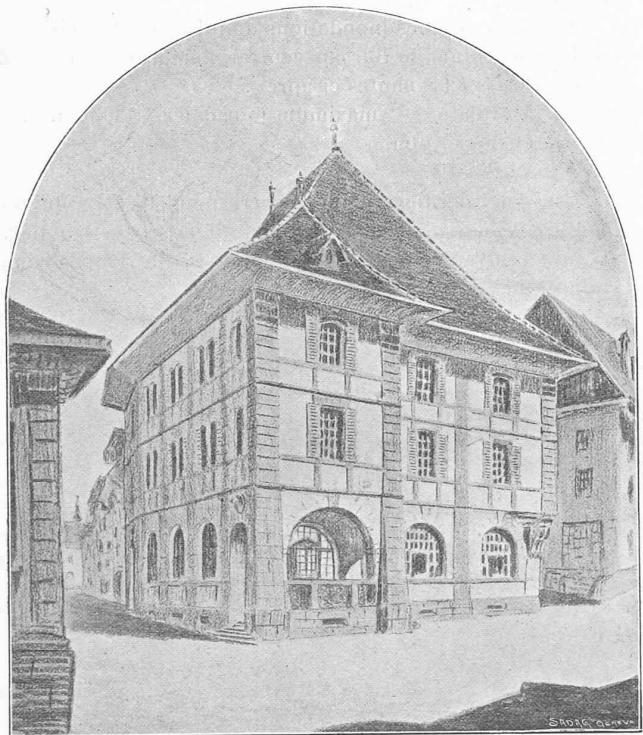
Enfin, la Broye et tous ses affluents de la rive droite; ainsi que la Sarine et les ruisseaux de ce bassin, entre autres

la Frasse à Rossinière, la Torneresse à l'Etivaz et aux Moulins, on vu leurs flots grossir démesurément. Pour la Broye toutefois, la crue de janvier 1910 a été légèrement moins forte que celle du mois précédent.

On voit ainsi que tout le canton, à l'exception de la région sud-sud-est (districts de Lavaux-Vevey et Aigle) a été cruellement éprouvé par les inondations du mois de janvier. Celles-ci ont été particulièrement désastreuses pour les cours d'eau corrigés et pour les voies publiques, dont une multitude ont été coupées, ravinées, emportées, etc. Les dommages aux propriétés ont été par contre relativement minimes, à part quelques cas spéciaux. Ce sont surtout l'Etat et les communes qui ont eu à pâtir de ces inondations, pour réparer toutes les déprédations commises aux routes, chemins, ponts, etc. Pour l'Etat la dépense en dommages directs immédiatement réparables a été évaluée à Fr. 265 000 et un crédit extraordinaire de cette valeur a été accordé par le Grand Conseil au mois de mai pour faire face à ces dépenses imprévues. Cette somme n'a pas tardé à être reconnue insuffisante, comme nous le verrons tout à l'heure.

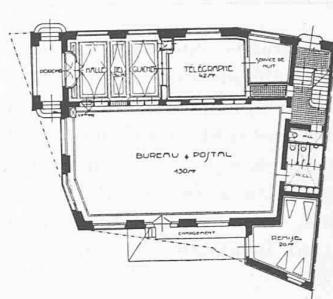
Disons encore, pour terminer cette lugubre énumération,

CONCOURS POUR LE BATIMENT DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES, A MORAT

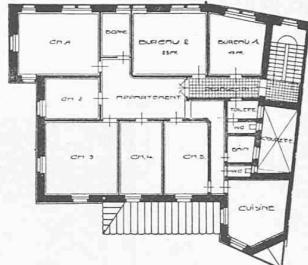


Vue du sud-ouest.

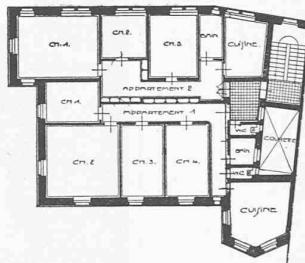
3^e prix ex æquo : projet « Rübenloch », de MM. Bosset et Bueche, architectes, à Payerne.



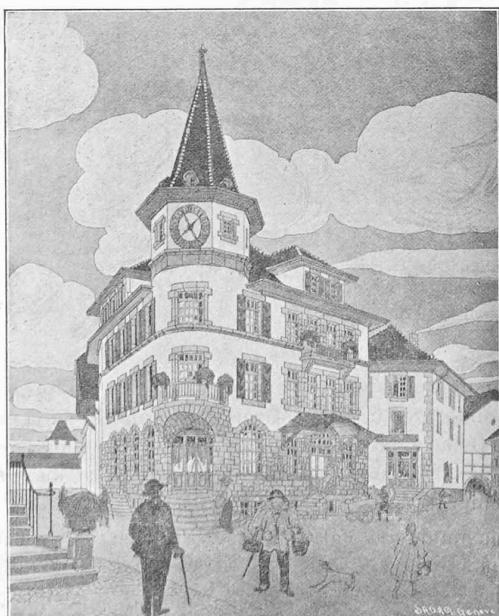
Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 500.



Plan du premier étage. — 1 : 500.

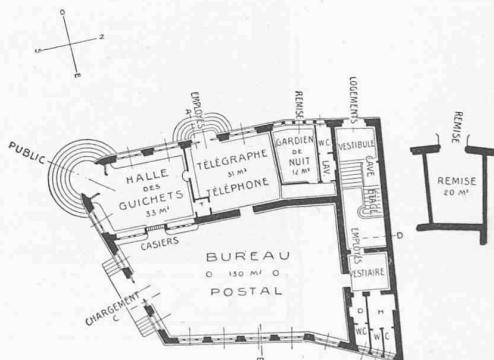


Plan du deuxième étage. — 1 : 500.

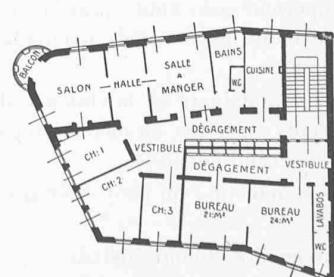


Vue du sud-ouest.

3^e prix ex æquo : projet « Ad hoc », de MM Correvon, et Bonnard et Picot, à Lausanne

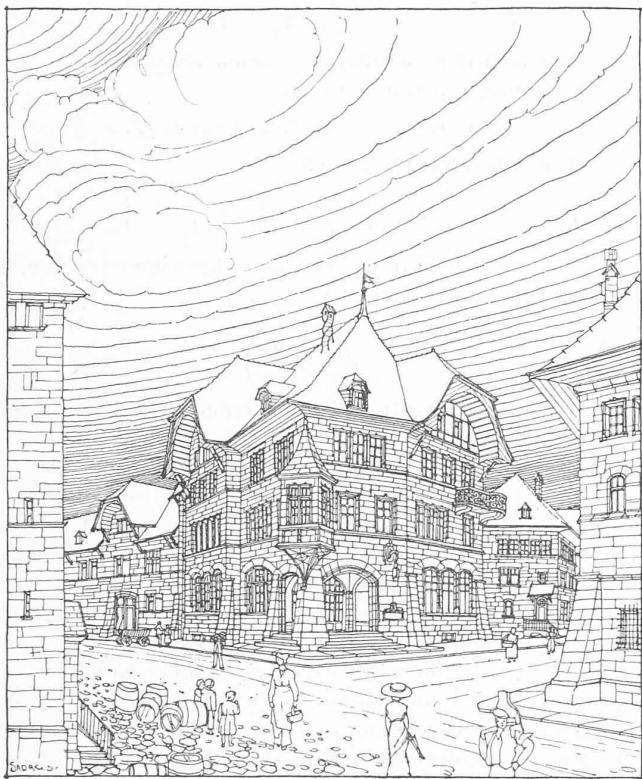


Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 500

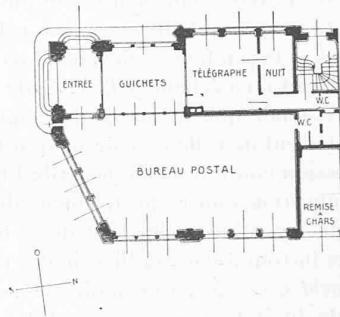


Plan du premier étage. — 1 : 500.

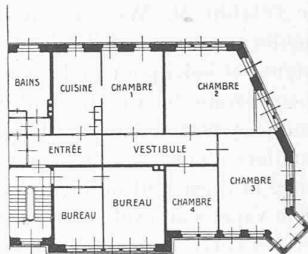
CONCOURS POUR LE BATIMENT DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES, A MORAT



Vue du sud-ouest.



Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 500.



Plan du premier étage. — 1 : 500.

3^e prix ex æquo : projet « 1476 », de M. Debély, architecte, à Cernier.

Lac de Neuchâtel, 20 juillet, 434,23 (cote réglementaire = 434,12, dépassement 11 cm.).

Lac de Morat, 19 juillet, 434,44 (cote réglementaire = 435,16, dépassement 0).

Ces événements ont jeté le trouble dans la quiétude des autorités et des populations des régions affectées par les plus graves des sinistres précédemment décrits. Ils ont démontré la nécessité de faire des travaux de correction sur les rivières ou torrents qui en étaient dépourvus jusqu'ici ; de compléter et de parachever les corrections achevées ou en cours d'exécution ; d'améliorer les installations pour la régularisation du niveau de nos lacs, et de modifier les règlements actuellement en vigueur dans ce domaine.

Toutes ces améliorations sont possibles et désirables, mais leur exécution complète demandera beaucoup de temps et de peines, et exigera de grosses sommes qui viendront s'ajouter à celles déjà dépensées dans le même but.

Nous mentionnerons encore l'inondation d'Ependes, survenue le 15 août. Une trombe s'étant abattue sur le plateau de Suchy transformait en quelques instants le paisible ruisseau d'Ependes en un foudreux torrent. Les riverains, surpris par la crue, n'avaient pas eu le temps de se protéger, et toute une journée le village fut sous l'eau. La circulation des trains fut interrompue pendant quelques heures sur la ligne Lausanne-Yverdon. Les dégâts matériels aux propriétés particulières furent relativement importants.

Enfin, les 16-17 décembre, une nouvelle crue de la Broye venait endommager les travaux de réfection des endigue-

ments détruits par les hautes eaux de décembre 1909 et janvier 1910, nécessitant de nouveaux ouvrages de protection.

Là s'arrête heureusement cette série noire.

Pour clore ce rapide aperçu, nous donnerons encore l'évaluation — très approximative et sujette à modifications — des dégâts causés dans le canton par les inondations successives de 1910, dommages aux propriétés particulières exceptés :

I. Dégâts causés aux routes, ponts et cours d'eau <i>non corrigés</i> .	Fr. 565 000
II. Dégâts causés aux corrections fluviales exécutées avec subside de la Confédération	» 900 000
III. Estimation provisoire des travaux de correction et d'endiguement de cours d'eau non encore corrigés, rendus nécessaires par ces inondations	» 1 400 000
Ensemble	Fr. 2 865 000
A valoir pour imprévus	» 135 000
Total	Fr. 3 000 000

Les inondations de 1910 auront donc occasionné des frais extraordinaires pour un chiffre de *3 millions*, sur lesquels la Caisse cantonale aura à peu près la moitié, soit $1 \frac{1}{2}$ million, à supporter.

On peut être certain que les autorités, tant fédérales que cantonales et communales, sauront faire tous les sacrifices qu'exige la situation présente dans l'intérêt général du pays.